

# Editorial

Autor(en): **Gorin, Michel**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Arbido-R : Revue**

Band (Jahr): **7 (1992)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.04.2024**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Editorial

*Une certaine morosité s'est installée dans notre pays depuis quelque temps, conjoncture économique défavorable aidant. Les difficultés sont nombreuses dans le secteur privé, les caisses publiques seraient vides; pour beaucoup, l'unique préoccupation tient en un seul mot: «économiser».*

*Les bibliothèques, centres de documentation et services d'archives commencent à ressentir les effets d'une situation à laquelle nous autres, professionnels, avons peut-être trop longtemps pensé pouvoir échapper: les crédits d'acquisition pour 1993 n'augmenteront plus dans les mêmes proportions qu'auparavant – s'ils ne diminuent pas... –, la réduction des crédits de fonctionnement ne permettra plus de tirer profit, dans tous les cas, des progrès technologiques pourtant si précieux. Pire, les dépenses en matière de personnel sont susceptibles d'être comprimées elles aussi, et l'on touche alors le cœur du problème qui nous pré-occupe.*

*Ici et là, en particulier dans le secteur public, des signes avant-coureurs confirment la légitimité de nos craintes: des crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire (pour le recatalogage, la surveillance de salles de lecture, ou simplement pour améliorer le service aux usagers) subissent une forte diminution, voire sont supprimés, des chômeurs remplacent des professionnels diplômés à la tête de certaines bibliothèques scolaires, du personnel non qualifié est engagé pour des tâches spécialisées... Tout cela pour «économiser»...*

*Nous devons être vigilants! Si la qualité des prestations fournies par les bibliothèques, centres de documentation et services d'archives de notre pays s'est, de manière générale, sensiblement améliorée ces dernières années, ceux-là le doivent surtout à l'engagement – dans les deux sens du terme – d'un personnel dûment formé\*, bien encadré, qui a mis l'usager au centre de ses préoccupations.*

*Toute tentative qui, sous prétexte d'économies, vise à diminuer de manière linéaire le nombre de ces professionnels, ou à les remplacer par du personnel non qualifié, démontre une méconnaissance complète des milieux de l'information documentaire: cette dernière n'acquiert en effet de la valeur – ce n'est pas un hasard si l'on commence à parler de «valeur ajoutée»... – qu'au travers d'une sélection, d'une organisation, d'une gestion rigoureuses, faisant appel à des techniques spécialisées.*

*La réduction de la masse salariale par l'intermédiaire d'une diminution du nombre de postes occupés par du personnel qualifié est un leurre: il s'agit d'une économie dans un premier temps, à très court terme; mais, à coup sûr, la maîtrise de la masse documentaire deviendra rapidement problématique, au point que les usagers pourront ne plus être satisfaits des services rendus. Et les mesures qui devront être prises dans quelques mois ou années pour «redresser» certains services en proie à des difficultés seront très coûteuses, en temps et par conséquent en argent... Soyons donc vigilants, et ne laissons pas les administrations dont nous dépendons réaliser des économies inconsidérées sur notre dos! Collaborons au contraire avec elles, afin d'éviter ces réductions linéaires qui ne tiennent aucunement compte de nos réels besoins: il est peut-être encore temps de procéder nous-mêmes à des audits internes en vue de proposer des économies, avant qu'elles ne nous soient imposées de l'extérieur par des gens qui ne nous connaissent pas!*

Michel Gorin

---

\* Par association d'idées, qu'il me soit permis ici de saluer la nomination d'un professionnel titulaire d'un diplôme de bibliothécaire à la tête du Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises. Ce choix mérite d'être relevé dans le contexte actuel, où les postes de direction sont en principe réservés à des universitaires qui n'ont pas toujours de formation spécifique en information documentaire. Je suis personnellement très heureux de constater qu'en l'occurrence, un diplôme professionnel, des compétences reconnues et la personnalité d'un candidat, ont été considérés comme des facteurs à eux seuls déterminants.